



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250502

Domaine : 5.7

Date de convocation : 19 septembre 2025

Date de l'affichage : 19 septembre 2025

Date d'affichage de la délibération : 26 septembre 2025

Objet: 02 - Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour l'année 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjointes au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI (à partir de 20h15), Evelynne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Monsieur Freddie PATER
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absents : Monsieur Alain SACCHETTI (jusqu'à 20h15), Monsieur Pierre MATHEVET

Madame Chantal BAGGIO a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h15), 26 (à partir de 20h15)
- Votants : 31 (jusqu'à 20h15), 32 (à partir de 20h15)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le courrier du 9 juillet 2025 par lequel le président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) a transmis à la ville d'Eragny le rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2024,

VU l'avis du Bureau municipal,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250926-20250502-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

CONSIDERANT, que conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

CONSIDERANT que ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique,

CONSIDERANT que le rapport transmis par la CACP présente les réalisations communautaires, toutes politiques confondues, ainsi que les grandes données financières de l'année 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour l'année 2024,

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France